

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015**

Le quinze octobre deux mille quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 8 octobre 2015.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, NEDELLEC Morgane, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, EVENNO Carole, LE BADEZET Yoann, LE GOFF Armand, GUILLEMOT Marianne et ÉZANIC Jean-Louis ;

Était absente excusée : LABORDE Catherine ;  
Madame LABORDE Catherine donne procuration à Monsieur MARTIN Jean-Pierre pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

### **DÉCISIONS**

#### **1°/ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Dans le cadre de la modification des statuts de Pontivy Communauté et du transfert de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » Monsieur FILY, Directeur Général des Services de Pontivy Communauté présente le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les communes membres d'une communauté peuvent transférer de façon volontaire la compétence en matière de PLU à la communauté avant les échéances prévues par la loi.

La loi relative à la simplification de la vie des entreprises du 20 décembre 2014 encourage ce transfert volontaire (article 13) avant le 31 décembre 2015, ce qui offre aux communes un triple avantage :

- en prorogeant les POS non révisés en PLU au-delà du 1er janvier 2016, qui sinon seront caducs au 31 décembre 2015,
- en donnant davantage de délais pour « grenelliser » les PLU antérieurs au Grenelle de l'environnement,
- en donnant davantage de délais pour mettre en compatibilité les PLU avec un document de rang supérieur (notamment avec le SCOT).

La réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré, pour traiter des questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements.

En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUI) constitue un document de planification qui définit et règlemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune, et permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire communautaire pour les 10 à 15 prochaines années.

La mise en œuvre d'un document de planification intercommunal revient à se donner les moyens d'actions pour :

- répondre aux objectifs du développement durable,
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale,
- enrichir le projet de territoire en rendant cohérent les choix de développement avec les compétences communautaires,
- œuvrer à la mise en place du SCOT,
- faciliter l'instruction des actes ADS sur la base d'un document unique,
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

Afin de répondre aux enjeux d'aménagement et de développement du territoire communautaire, Madame la Présidente propose aux communes de transférer à Pontivy Communauté la compétence en matière de « PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale », et de modifier les statuts en conséquence.

Il a été proposé au Conseil Communautaire du 23 septembre 2015:

- de prendre, dans le cadre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire », la compétence « en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale », à compter du 1er novembre 2015.
- de modifier l'article 8.1. des statuts de la communauté de communes en ajoutant la compétence libellée comme suit : « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts de Pontivy Communauté et le transfert de la compétence en matière de « PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **2°/ ENQUÊTE PUBLIQUE STANG ER GUIP**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport du commissaire-enquêteur concernant l'enquête publique relative au projet d'acquisition du chemin rural de STANG ER GUIP par Monsieur et Madame MORAUT.

Ce dossier a été ouvert pour faire suite à la demande de Monsieur et Madame MORAUT de rétrocession du chemin rural de Stang er Guip, desservant leur propriété et la parcelle cadastrée n° ZH 48.

Une nouvelle enquête publique a donc été lancée le 19 mai 2015 et s'est clôturée le 03 juin 2015. La commissaire-enquêtrice missionnée était Madame Josiane GUILLAUME.

La commissaire-enquêtrice émet un avis favorable au projet d'aliénation d'une portion du chemin rural de STANG ER GUIP (portion allant de la parcelle n° ZH 48 au droit du poteau EDF et de la parcelle n° ZH 50) à Monsieur et Madame MORAUT, sous réserve de l'établissement d'une servitude de passage au profit de l'exploitant et du propriétaire de la parcelle n° ZH 48 (à intégrer formellement dans l'acte de cession).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 8 voix pour la cession avec servitude, 3 voix contre la cession, 3 voix pour la cession sans servitude, 1 abstention :

- **DÉCIDE** de céder le chemin rural de Stang Er Guip en Guern à Monsieur et Madame MORAUT sous réserve de l'établissement d'une servitude de passage au profit de l'exploitant et du propriétaire de la parcelle n°ZH 48,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3°/ AMENDES DE POLICE 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental arrête chaque année la liste des communes du département bénéficiaires du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Cette somme est à répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants pour financer des opérations améliorant les transports en commun ou la circulation routière.

Le département du Morbihan accorde pour l'année 2016 une priorité aux projets d'aménagement concernant les arrêts de cars (et de bus) incluant notamment leur mise en accessibilité. Les autres projets liés aux aménagements de sécurité seront pris en priorité 2.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de présenter une demande pour :

- la réalisation d'un plateau ralentisseur ou la mise en place de panneaux d'information vitesse sur la route départementale n°1 face à l'étang communal,

La réalisation de ces aménagements s'élèvera à un montant prévisionnel de 11 000 € HT. Les membres du conseil demandent à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dont la demande de subvention auprès du Département du Morbihan au taux le plus élevé possible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **4°/ PROJET DE CLASSE SUPPLEMENTAIRE ET PREAU ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'une classe supplémentaire et d'un préau extérieur à l'école publique de Guern compte-tenu des 91 enfants inscrits à l'école des Korrigans en ce début d'année scolaire.

En effet, cette hausse d'effectif a permis l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe prenant place dans l'ancienne salle de motricité de l'école publique, utilisée pour les activités diverses de chaque classe (peinture, cuisine, goûter, etc).

Le montant prévisionnel de cette opération d'investissement est estimé à 50 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'État,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **5°/ PRESENTATION DES SCENARIII POUR LA RUCHE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception des nouveaux scénarii pour La Ruche par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage VERIFICA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider le scénario 1 composé du restaurant scolaire au niveau du rez-de-jardin, de l'accueil périscolaire, des Temps d'Accueil Périscolaire et du centre de loisirs au rez-de-chaussée ainsi que de la médiathèque au 1<sup>er</sup> étage.
- **DECIDE** de lancer la consultation du maître d'œuvre par l'intermédiaire du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage VERIFICA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **INFORMATIONS**

### **1°/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La commémoration du 11 novembre se déroulera comme suit :

- 11 h 30 – Rassemblement** dans la cour de la Mairie,
- 11 h 45 – Dépôt de gerbes** au monument aux morts,
- 12 h 00 – Vin d'honneur** au bar Café des Sports.

### **2°/ PLANNING DES RENCONTRES FIN D'ANNEE 2015 ET ANNEE 2016**

#### **SPECTACLES DE NOËL :**

Le spectacle de Noël sera offert aux enfants de l'école le vendredi 11 décembre 2015 à 14 h 30 à la salle polyvalente.

L'Arbre de Noël de l'école des Korrigans aura lieu le samedi 19 décembre 2015 à 20 h 30.

#### **VŒUX AU PERSONNEL :**

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal présenteront leurs vœux au personnel le vendredi 18 décembre 2015 à 19 h 00.

#### **VŒUX DU MAIRE :**

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 9 janvier 2016 à 11 h 00 à la salle polyvalente.

### **3°/ PLANNINGS MAGAZINE ANNUEL ET GUERN ACTUS NOVEMBRE**

#### **GUERN MAGAZINE ANNUEL :**

La commission communication va établir un planning afin que le magazine soit disponible à la distribution lors du conseil municipal du 10 décembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que les articles du Guern Magazine sont à rendre pour le **31 octobre 2015 dernier délai.**

#### **GUERN ACTUS DE NOVEMBRE :**

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de Novembre devra être déposé pour le 29 octobre 2015 à la Poste pour une distribution à partir du 2 novembre 2015.

### **4°/ INAUGURATION DES TRAVAUX A LA CROIX MARGUERITE/PRADIGO**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la fin des travaux est effective depuis le 2 octobre 2015.

Une inauguration aura lieu le samedi 7 novembre 2015 à 11 h 00 au Carrefour du Pradigo en présence de la Présidente de Pontivy Communauté, Mme Christine LE STRAT, des financeurs, des riverains et des entreprises.

### **5°/ TELETHON 2015**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un projet au profit du Téléthon est organisé par la section cyclisme VTT du Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie à Pontivy le samedi 5 décembre 2015.

Les organisateurs du projet souhaitent connaître l'avis de la municipalité concernant ce projet et la disponibilité d'accueil de la mairie à la date de l'événement.

La municipalité souhaite s'associer avec les pompiers de Guern.

### **6°/ BILAN ART DANS LES CHAPELLES 2015**

Monsieur Jean-Pierre MARTIN présente le bilan de l'Art dans les Chapelles 2015.

La chapelle de Locmeltro a accueilli plus de 2 000 visiteurs lors de cette 24<sup>ème</sup> édition et la chapelle Notre-Dame-de-Quelven a reçu environ 4 500 visites.

Les visiteurs ont été globalement satisfaits de la programmation et de l'organisation de la manifestation.

**Prochain conseil le jeudi 19 novembre 2015 à 20 h 30.**